



# POINT DE SITUATION 2022



## Communication de l'APHEVs et de l'ASAP

### 1 Ce que l'APHEVs a accompli pour vous HEP Valais

- Textes légaux en lien avec l'autonomie de la HEP
- Convention de partenariat HEP Valais – APHEVs/FMEP

#### HES-SO Valais

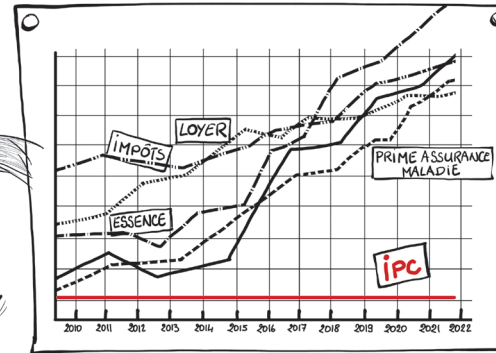
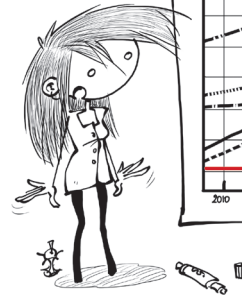
- Suivi du nouveau Plan d'études Cadre (PEC) pour la filière tourisme
- Valorisation des postes administratifs

#### HES-SO Valais et HEP Valais

- Introduction du certificat COVID-19

### 2 Développement de dossiers importants

- Des ressources et locaux adaptés à une HEP accréditée
- Participation au règlement sur la typologie du personnel HEP
- Mesures sécurité et santé au travail (MSST)
- Suivi des nouveaux Plans d'études cadre à la HES-SO
- Amélioration de l'information et soutien au personnel se rapprochant de la retraite



## Communication de la FMEP

- ### 3
- Réorganisation de la FMEP
  - Avantages FMEP pour les membres APHEVs



Sion, février 2022

Chères et Chers membres,

Comment décrire en un mot la période que nous vivons depuis mars 2020? Étrange, incertaine, tendue? Difficile de choisir, mais une chose est certaine – comme toute crise, la crise COVID met nos valeurs à l'épreuve.

La valeur-clé de l'Association du Personnel des Hautes Ecoles du Valais (APHEVs) est exprimée dans la devise: l'union fait la force. C'était le cas avant et pendant la crise et le restera par la suite.

Dans ces temps où nous avons peut-être tendance à se désunir, nous nous attachons à jouer encore plus fort notre rôle rassembleur. À votre écoute, au côté de notre organe faitière, la Fédération des Magistrats, des Enseignants et du Personnel de l'Etat du Valais (FMEP), nous nous engageons à faire notre mieux pour que notre communauté soit plus forte en tissant des liens de solidarité.

Nous vous souhaitons bonne lecture de ce bulletin qui montre que nous n'avons pas chômé pendant le COVID, loin de là.

Pour le comité  
Leonard Adkin  
Président APHEVS



APHEVS.CH

## COMMUNICATION DE L'APHEVs ET DE L'ASAP CE QUE L'APHEVs (ASAP) A ACCOMPLI POUR VOUS EN 2021



### Informations concernant la HEP Valais Textes légaux en lien avec l'autonomie de la HEP-VS

La HEP-VS est devenue un établissement autonome de droit public soumis à la législation cantonale. L'action collective de l'ASAP (assemblée d'école de l'APHEVs propre à la HEP) a contribué à des avancées notables dans l'élaboration des lois et ordonnances régissant la HEP.

Dans la loi concernant la Haute école pédagogique du Valais (LHEP), elle a permis l'inscription d'un mandat de prestation directement confié par le Département (art. 2) et la légitimité de la HEP à définir sa propre organisation (art. 5e).

Pour l'ordonnance concernant le statut du personnel de la HEP-VS, la consultation, qui a duré de 2018 à 2020, a notamment permis de faire valoir la participation du personnel, une plus grande reconnaissance de la fonction d'animateur et un ancrage durable du partenariat social.



### Convention de partenariat HEP Valais – APHEVs/FMEP

En application des nouveaux textes légaux, une convention de partenariat a été signée le 20 novembre 2020 entre l'APHEVs / FMEP et la Direction de la HEP-VS. Elle est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La convention assure des rencontres bisannuelles entre la Direction de la HEP-VS et les représentants de l'APHEVs et de la FMEP. Elle garantit au partenaire social une intégration aux groupes de travail touchant aux statuts et au traitement du personnel.

## Informations concernant la HES-SO Valais Suivi du nouveau Plan d'études cadre (PEC) de la filière tourisme

La mise en œuvre du nouveau Plan d'études cadre (PEC) de la filière de tourisme initiée lors de l'année scolaire 2019/20, a été finalisée à la rentrée 2021/22. Ce PEC comportait des changements pouvant impacter sur l'emploi. Les différents partenaires la FMEP, l'APHEVs, la Direction de la Haute école de gestion (HEG) et la Direction générale de la HES-SO se sont rencontrés à plusieurs reprises pour trouver une solution satisfaisante. A l'issue des négociations, tous les membres du PER concernés se sont déclarés satisfaits de la bonne gestion de l'affaire, en particulier quant à leur feuille de charges pour l'année scolaire 21/22.

## Valorisation des postes administratifs

Un nouveau cahier des charges a été soumis à la Direction générale pour un poste administratif entre le poste de collaboratrice administrative (CFC requis), classe de salaire 19 et le poste de collaboratrice académique/technique/économique, classe de salaire 14 (requis). Le dossier suit son cours et sera réglé dans le cadre de la commission de classification.

## Informations concernant la HES-SO Valais et la HEP Valais Consultation du personnel des hautes écoles ou de leurs représentants en vue de l'introduction du certificat COVID-19

Les conventions de partenariat ont été respectées dans les décisions prises en lien avec l'introduction du Pass-COVID.

En accord avec le Service des Hautes Ecoles (SHE) et la Direction de la HES-SO Valais, respectivement celle de la HEP, l'ensemble du personnel des deux Hautes Ecoles a été consulté. Le SHE et les deux Directions respectives ont élaboré un questionnaire qui a été transmis par courriel à tout le personnel des deux hautes écoles.

L'APHEVs a été chargée de collecter et analyser les retours en toute indépendance afin de transmettre les résultats au SHE.

Les résultats de cette consultation, disponibles sur le site de l'APHEVs, se sont révélés contrastés. Le taux de réponses s'est élevé à 80% pour la HEP-VS et à 20% pour la HES-SO Valais. Par ailleurs, 75% du personnel de la HEP-VS et 49% du personnel de la HES-SO Valais ont accepté l'obligation de présenter un certificat COVID ou un test négatif pour accéder aux écoles. Cette mesure est en vigueur depuis le 15 novembre 2021.

## DÉVELOPPEMENT DE DOSSIERS IMPORTANTS



### Des ressources et locaux adaptés à une HEP Valais accréditée

HEP-VS

La récente autonomie de la HEP et son accréditation impliquent que l'Etat du Valais aménage des conditions de travail adaptées aux exigences de la loi sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE). L'APHEVs va rester attentive au budget afin que les moyens soient adaptés et que le personnel ne souffre pas d'injonctions paradoxales en devant, en particulier, délivrer des prestations de haute école sans avoir ni tous les moyens, ni les infrastructures adaptées.



### Participation au règlement sur la typologie du personnel HEP

HEP-VS

Dans le cadre de son organisation interne, la HEP va prochainement élaborer son règlement sur les typologies du personnel. L'APHEVs veillera à ce que la participation du personnel à ce dossier soit effective et menée à satisfaction.



### Santé au travail

La santé au travail reste un enjeu important pour le personnel. L'APHEVs et la FMEP vont suivre avec attention les projets mis en place par la HES-SO Valais et la HEP-VS et soutenir leur développement jusqu'à l'obtention du label «Ecole en santé» du réseau suisse d'écoles en santé et durables ([www.reseau-ecoles21.ch/sante/ecole-en-sante](http://www.reseau-ecoles21.ch/sante/ecole-en-sante)).

Ce label est attribué à des écoles qui mettent en œuvre des mesures de promotion de la santé, à la fois pour les étudiants et pour le personnel. En ce qui concerne la HES-SO Valais, le projet vise à davantage mettre en réseau et valoriser les diverses prestations proposées en matière de santé du personnel et du corps étudiant.



### Suivi des nouveaux PECs

HES-SO

Plusieurs filières sont en train – ou vont bientôt commencer à le faire – de mettre en place des nouveaux plans d'études sur lesquels l'APHEVs et la FMEP resteront vigilantes.



### Amélioration de l'information et du soutien au personnel se rapprochant de la retraite

HES-SO

Le Service des Ressources Humaines de la HES-SO prévoit de mettre sur pied des séances d'information régulières pour le personnel qui approche de la retraite (dès 50 ans). Les époux / épouses seront invités à ces mêmes séances. L'APHEVs appuie pleinement cette démarche.

## COMMUNICATION DE LA FMEP

## RÉORGANISATION DE LA FMEP EN TROIS SECTEURS

Avec la nomination, à sa tête, d'une nouvelle directrice issue du milieu judiciaire, la FMEP a voulu augmenter ses compétences. Elle a réorganisé les tâches à l'interne et s'est restructurée en trois secteurs:

- Une **direction aux compétences polyvalentes et juridiques**
- Une **Corporate Marketing**
- Une **personne de confiance et médiation**.

La FMEP est ainsi outillée pour **relever les défis importants** de ces prochaines années et poursuivre ses actions comme par exemple **la défense de l'image et l'attractivité de la fonction publique** ainsi que l'harmonisation des différents secteurs.

**Augmenter le nombre d'affiliés, mieux faire connaître son activité, proposer à ses membres des offres attractives** représentent les principales missions marketing. Plus que jamais au cœur de l'actualité, la solidarité est également le maître mot au sein de la FMEP qui œuvre, avec ses associations professionnelles, pour ses membres afin de permettre à la fonction publique et paraétatique, de bénéficier d'un environnement professionnel de qualité.

Il s'agit aussi de porter et de faire avancer au mieux plusieurs dossiers en cours tels que **l'accueil des nouveaux membres, la formalisation du cahier des charges des enseignants et la mise en application des mesures d'amélioration de la couverture perte de gain en cas de maladie**.

## AVANTAGES FMEP POUR LES MEMBRES DE L'APHEVS

Le rôle de la FMEP est la **défense de vos intérêts sociaux, moraux, professionnels et matériels**. La FMEP vous propose ainsi, différentes prestations comme **l'assistance juridique, un fond de secours**, un contrat collectif pour votre **couverture salariale en cas de maladie**, ainsi que divers **avantages commerciaux**.

### Nouveautés

- Alimentaire bio-vrac: **Chez Mamie**
- Loisirs: **Belalp Blatten**
- Véhicules: **Citroën, DS automobiles, Audi**



### Quelques exemples d'avantages commerciaux pour vous

- Rabais sur les primes **d'assurance** de 10% à 25% auprès de plusieurs compagnies
- Économie de CHF 420.- par année sur un abonnement **mobile**
- Avantage sur un **conseil financier** personnalisé
- Remises jusqu'à 39% sur l'achat d'un **véhicule**
- Rabais sur le **carburant**

### La FMEP vous accompagne en cas de difficultés professionnelles

Elle vous propose un **accompagnement confidentiel et adapté à vos besoins**, qui vous offre:

- Une écoute active et bienveillante

- Un soutien neutre et impartial
- Des renseignements sur les possibilités d'action selon votre préoccupation, ainsi que l'accompagnement qui en découle

En fonction des problématiques, la FMEP dispose d'une **assistance juridique**, qui a pour but d'apporter un soutien au membre. **Près de 150 membres en bénéficient chaque année.**

ÉCOUTE - NEUTRALITÉ - MÉDIATION  
CONCILIATION - MANDAT EXTERNE

## LA FMEP EST VOTRE PARTENAIRE

### Pour les membres FMEP de la HEP-VS

#### Témoignage lié à l'assurance perte de gain maladie

M. Dumoulin\*, employé à l'Etat du Valais depuis 18 ans est atteint d'un cancer. Après plusieurs mois de traitement, M. Dumoulin est en rémission, mais son état de santé se détériore à nouveau. Il reçoit son salaire durant 405 jours. Au 406<sup>e</sup> jour, il se retrouve sans salaire, puisque son droit au traitement prend fin et n'a pas de libre passage dans une assurance privée. *\* nom d'emprunt*

#### À SAVOIR!

##### En cas d'incapacité de travail, l'Etat du Valais verse:

1 <sup>re</sup> année de service = 180 jours (6 mois)	} Fin du traitement, puis aucun salaire versé
2 <sup>e</sup> année de service = 240 jours (8 mois)	
3 <sup>e</sup> année de service = 360 jours (12 mois)	
Dès la 4 <sup>e</sup> année = 405 jours (13.5 mois)	

Pour combler cette lacune, **la FMEP vous propose un contrat collectif avantageux qui couvre jusqu'à 730 jours de votre salaire.** Prenez contact avec la FMEP.

## ENCOURAGEZ VOS NOUVEAUX COLLÈGUES À INTÉGRER LA FMEP QUI EST LÀ POUR SES MEMBRES!

12 associations sous un même toit!

APeVAL	SPCV	AVC	APC
SPVaL	AVECO	AVPES	AVEP
APHEVs	VLPO	VLWO	ASI-VS



APHEVs  
 Association du personnel  
 des Hautes Ecoles du Valais



ADHÉREZ  
ICI!



FMEP  
 Rue Pré-Fleuri 9,  
 CP 503, 1951 Sion  
 Tél. 027 323 40 43  
 Fax 027 323 40 50  
 info@fmep.ch  
 fmep.ch, zmlp.ch

